

VERSION PUBLIQUE

AUTORITÉ BELGE DE LA CONCURRENCE

Auditorat

Code de droit économique, Livre IV, article IV.70, § 3.

Affaire CONC-C/C-20/0025 : Groupe D'Haene / Groupe AB Mons

Procédure simplifiée - Décision n° ABC-2020-C/C-30-AUD du 16 septembre 2020

1. Le 28 août 2020, l'Auditeur général de l'Autorité belge de la concurrence (ci-après « l'ABC ») a reçu notification, conformément à l'article IV.10, § 1 du Code de droit économique (ci-après « le CDE »), d'une opération de concentration, par laquelle la société Etablissements D'Haene SRL acquiert, au sens de l'article IV.6, §1^{er} du CDE, le contrôle exclusif des sociétés AB Immo SRL, AB Mons SA et AB Mons Borinage SA.

2. La partie notifiante a demandé l'application de la procédure simplifiée visée à l'article IV.70, § 1 du CDE.

3. La SRL Etablissements D'Haene est une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à 7900 Leuze-en-Hainaut, Boulevard Paul-Henri Spaak (L) 6, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0427.069.125.

Elle est active, elle-même et à travers ses filiales situées dans le Hainaut, sur les marchés belges de la distribution au détail de véhicules neufs et d'occasion (voitures particulières et véhicules utilitaires légers), des services après-vente d'entretien et de réparation, des services de carrosserie (réparation collision) et de la vente de pièces de rechange et d'accessoires automobiles pour les marques Audi, Volkswagen, Skoda et Seat en qualité de concessionnaire agréé du groupe D'Ieteren.

4. La SA AB Mons est une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à 7033 Mons, Rue du Grand Courant 10, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0450.500.167.

Elle est active sur les marchés belges de la distribution au détail de véhicules neufs et d'occasion (voitures particulières et véhicules utilitaires légers), des services après-vente d'entretien et de réparation, des services de carrosserie (réparation collision) et de la vente de pièces de rechange et d'accessoires automobiles pour les marques Volkswagen et Skoda en qualité de concessionnaire agréé du groupe D'Ieteren.

5. La SA AB Mons Borinage est une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à 7080 Frameries, Avenue du Parc d'Aventures Scientifiques 7, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.066.301.

Elle est active, sur les marchés belges de la distribution au détail de véhicules neufs et d'occasion (voitures particulières et véhicules utilitaires légers), des services après-vente d'entretien et de réparation, des services de carrosserie (réparation collision) et de la vente de pièces de rechange et d'accessoires automobiles pour la marque Audi en qualité de concessionnaire agréé du groupe D'Ieteren.

6. La SRL AB Immo est une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à 7033 Mons, Rue du Grand Courant 10, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.542.844.

Elle a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier et le placement d'avoirs liquides en valeurs et biens meubles.

7. Après examen de la notification et instruction de l'affaire, il apparaît que la concentration tombe dans le champ d'application du CDE ainsi que de la catégorie II. 1. c) de la Communication du Conseil de la concurrence relative aux règles spécifiques d'une notification simplifiée de concentrations¹.

8. L'auditeur constate, en vertu de l'article IV.70, § 3 CDE, que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

9. Conformément à l'article IV.70, § 4 CDE, la présente lettre doit être considérée, aux fins de l'application du CDE, comme une décision d'admissibilité du Collège de la concurrence au sens de l'article IV.66, § 2, 1° du CDE.

L'auditeur,

Adélaïde Nys

¹ Conseil de la concurrence - règles spécifiques d'une notification simplifiée de concentrations, approuvé par l'assemblée générale du Conseil de la concurrence du 8 juin 2007, M.B. 04/07/2007, p. 36893.